



N° 2024/24

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE CARRY-LE-ROUET**

SEANCE DU 14 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 14 mai, à 17 h 00,
Le Conseil d'Administration du C.C.A.S.
Dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
En lieu ordinaire de ses séances,
Sous la présidence de M. CARPENTIER, Président du C.C.A.S.,
Conformément aux dispositions de l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale
et des Familles

Date de la convocation : le 30 avril 2024

Nombre de membres	Les membres présents en séance : M. CARPENTIER – Mme GUARINO – M. BARNAKIAN Mme BELGACEM – Mme DAUBOL M. POTAUX – Mme TRIGNAN
En exercice : 13	
Présent(s) : 07	Le ou les membre(s) ayant donné(s) un pouvoir : Mme GUIONNET à M. BARNAKIAN Mme JULIEN à Mme DAUBOL M. LIVON à Mme BELGACEM Mme BISSON-GUENOUN à Mme TRIGNAN M. SEGUIN à M. POTAUX
Pouvoir(s) : 05	
Absent(s) : 01	Le ou les membre(s) excusé(s) sans pouvoir :
Délibération comportant 4 pages	Le ou les membre(s) absent(s) : M. MARZA

Secrétaires de Séance :

Mme Armelle DAUBOL, membre du conseil d'administration du CCAS
Mme Patricia GOMEZ, Directrice CCAS

.../...

**OBJET : PRISE EN CHARGE PAR LE CCAS DE CARRY-LE-ROUET DES DEPENSES
PORTANT SUR LES CONTRATS DE MAINTENANCE – Exercice 2024**

RAPPORTEUR : M. René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS

Le Président du CCAS EXPOSE :

Vu le Code Général des Collectivité Territoriale

Vu l'article L.123-8 du Code de l'Action Sociale et de la Famille qui dispose que les règles qui régissent la comptabilité des communes sont applicables aux centres communaux et intercommunaux d'action sociale,

Vu la délibération du CCAS de Carry-le-Rouet n° 2017/18 du 28.06.2017 portant sur l'acquisition d'un photocopieur RICOH et du contrat de maintenance

Vu la délibération du CCAS de Carry-le-Rouet n° 2021/31 du 21.10.2021 portant sur l'acquisition du progiciel « Millesime séniors » version « Hébergé » et du contrat de maintenance lié à ce progiciel

Vu la décision du Président du CCAS de Carry-le-Rouet n° 2021/05 du 18.01.2021 portant sur la signature du contrat relatif à l'utilisation du dispositif de transmission IXCHANGE de la Société JVS Mairistem du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2025

Vu la délibération du CCAS de Carry-le-Rouet n° 2022/22 du 15.06.2022 portant sur l'acquisition du progiciel « Millesime séniors » version « Hébergé » et du contrat de maintenance lié à ce progiciel

Vu la délibération du CCAS de Carry-le-Rouet n°2024/08 du 05.03.2024 portant sur le débat d'orientation budgétaire et son annexe « le rapport d'orientation budgétaire » pour l'exercice 2024

Vu la délibération du CCAS de Carry-le-Rouet n°2024/15 du 26.03.2024 portant sur le vote du budget primitif du CCAS pour l'exercice 2024,

CONSIDERANT qu'afin d'offrir à notre centre communal d'action sociale les meilleures conditions d'exercice de ses tâches de gestion, et notamment toute la souplesse et la rapidité qui lui sont nécessaires, le CCAS procède au mandatement des dépenses dès réception des factures pour ne pas interrompre les contrats de maintenance,

Le conseil d'administration est appelé pour les contrats de maintenance indiqués dans le tableau ci-dessous, au chapitre 011 article 6156 dont le montant prévisionnel pour l'exercice 2024 est de 8 700.00 €, à :

- . à prendre acte des dépenses mandatées
- . à approuver les dépenses prévisionnelles à mandater dès réception des factures

.../...

Chapitre 011	Charges à caractères général	Montant	Observations
Article 6156	Maintenance		
	Photocopieur Ricoh achats des consommables (photocopies)	3 737.13 €	Mandaté : 1894.94€ 3 ^{ème} trimestre 2023 : 997.44€ 1 ^{er} trimestre 2024 : 897.50€ Prévisionnel: 1842.19 € 2 ^{ème} et 3 ^{ème} trimestres 2024
	Redevance IXCHANGE : Certificat Electronique Agent pour télétransmission des Actes du CCAS	185.07 €	mandaté
	Progiciel : Millesime Action Sociale « Malleo »	3247.66 €	mandaté
	Progiciel : Millesime « Séniors »	1530.14 €	mandaté

Où l'exposé de Monsieur René-Francis CARPENTIER, Président du CCAS, et après concertation, le Conseil d'Administration du CCAS après en avoir délibéré,

DECIDE

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- de prendre acte des dépenses mandatées dans le cadre de la maintenance au chapitre 011 – article 6156

Chapitre 011	Charges à caractères général	Montant Mandaté	Observations
Article 6156	Maintenance		
	Photocopieur Ricoh achats des consommables (photocopies)	1 894.94€	Mandaté : 1894.94€ 3 ^{ème} trimestre 2023 : 997.44€ 1 ^{er} trimestre 2024 : 897.50€
	Redevance IXCHANGE : Certificat Electronique Agent pour télétransmission des Actes du CCAS	185.07 €	mandaté
	Progiciel : Millesime Action Sociale « Malleo »	3247.66 €	mandaté
	Progiciel : Millesime « Séniors »	1530.14 €	mandaté

- 12 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

.../...

ADOPTÉ : À L'UNANIMITÉ

- d'approuver dans le cadre de la maintenance au chapitre 011 – article 6156 les dépenses à venir et à mandater dès réception des factures liées à la maintenance

Le montant prévisionnel annoncé de 1842.19 € peut être variable à la baisse ou à la hausse en fonction des besoins du CCAS

Chapitre 011	Charges à caractères général	Montant Prévisionnel	Observations
Article 6156	Maintenance		
	Photocopieur Ricoh achats des consommables (photocopies)	1 842.19 €	Prévisionnel: 1842.19 € 2 ^{ème} et 3 ^{ème} trimestres 2024

- 12 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

Afin d'offrir à notre Centre Communal d'Action Sociale les meilleures conditions d'exercice de ses tâches de gestion, et notamment toute la souplesse et la rapidité qui lui sont nécessaires,

DECIDE À L'UNANIMITÉ

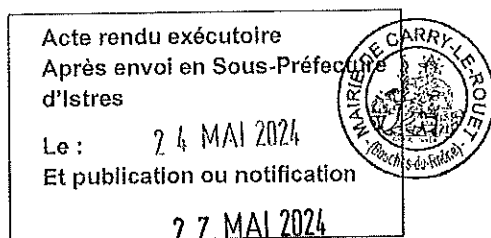
- de donner délégation au Président et en cas d'absence du Président à la Vice-Présidente pour procéder aux commandes nécessaires ainsi qu'à la mise en paiement des dépenses en fonction des critères adoptés par le conseil d'administration

- 12 voix « POUR »
- 00 voix « CONTRE »
- 00 « Abstention »

Les dépenses sont prévues sur le budget du CCAS chapitre 011 - exercice 2024

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
Pour extrait certifié conforme au Registre.



POUR EXTRAIT CONFORME
FAIT A CARRY-LE-ROUET, le 14 MAI 2024

Le Président du C.C.A.S.
René Francis SARPENTIER
Maire de Carry-le-Rouet